Image not found or type unknown

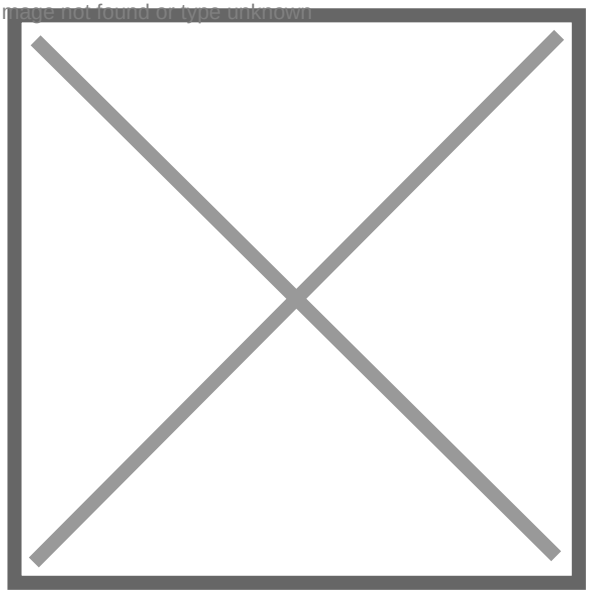

Refus d une société de verser une assurance vie

Par **virginie86**, le **22/03/2016** à **17:19**

Bonjour,

Voilà maintenant 7 mois que mon compagnon est décédé. J'étais titulaire du versement de cette assurance contractée par son employeur, j'ai toujours cotisé mais ils ne veulent pas me la verser sous prétexte que Monsieur aurait dû cotiser quand il se trouvait en retraite. Alors, que puis-je faire ? nous n'étions pas au courant, son employeur a versé pendant 15 ans.

Merci.

Par **chaber**, le **23/03/2016** à **07:50**

bonjour,

[citation] monsieur aurait du cotiser quand il se trouvait en retraite alors que puis je faire nous n etions pas au courant son employeur a verser pendant 15 ans[/citation]vous fournissez la réponse à votre question

Votre compagnon ayant pris sa retraite aurait pu continer le contrat à titre personnel. La portabilité ne peut jouer du fait de cette retraite.

Peut importe la durée du versement des cotisations par l'employeur

Par **Tisuisse**, le **23/03/2016** à **08:09**

Bonjour,

Il faut savoir ce que dit le contrat.

En effet, les contrats collectifs, souscrit par un employeur, ne sont valable que durant la période où le salarié est dans l'entreprise. Au départ du salarié (démission, licenciement, retraite) l'ex salarié n'est plus couvert et il appartient, à ce salarié, de continuer pour son compte personnel et sur ses fonds personnel, cette assurance ou d'en souscrire une à son nom. Voilà pourquoi l'assureur ne prend pas, et ne prendra pas, en charge ce risque.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés